

## **Rapport Oxfam France et Les Amis de la Terre France – La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d’État**

### **Commentaires des banques**

Dans un contexte de faible transparence de l'ensemble des financements et investissements énergétiques des banques françaises, Oxfam France et les Amis de la Terre France ont souhaité informer les banques de leur recherche. Elles leur ont transmis la méthodologie utilisée pour réaliser la recherche mi-octobre 2019, puis leur ont adressé les résultats en les invitant à leur soumettre une réaction officielle. Les commentaires reçus de la part des banques ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent ci-dessous :

#### **Position Groupe BPCE sur le rapport Banque et Climat Oxfam et Les Amis de la Terre de Novembre 2019**

Le 19 Novembre 2019,

**Le Groupe BPCE est extrêmement attentif à l’impact de son activité en matière sociale et environnementale et conteste les constats d’Oxfam France et Les Amis de la Terre France.**

Nombre d’informations mentionnées par Oxfam offrent une vision subjective et inexacte des activités du Groupe BPCE en France comme à l’international.

Le Groupe BPCE est résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique dans ses activités et son fonctionnement propre. Dans le cadre des financements du groupe, **les politiques des risques sectorielles** s’appliquant à l’ensemble du groupe, incluent des critères ESG et particulièrement une évaluation du risque climatique dans sa composante risque physique et risque de transition.

#### Une politique forte d’exclusion charbon

Natixis a en particulier abaissé **son seuil d’exclusion charbon à 25%, le seuil le plus bas du marché. Les encours résiduels en projet de charbon minier et de production électrique sont de 200mEUR en baisse de 75% depuis 2015.** La part des encours charbon sur le total des encours de financement est très inférieure à 1% pour le groupe BPCE.

Natixis a, en outre, endossé les engagements de la place financière de Paris du 2 juillet 2019, précisant qu’elle se dotera d’ici mi-2020 d’une stratégie de sortie du charbon thermique.

#### Un soutien affirmé aux énergies renouvelables et aux green bonds

Le Groupe BPCE est depuis plus de 25 ans un acteur majeur du financement des énergies renouvelables en France et dans le monde. Les financements des **énergies renouvelables représentent des encours de 2,4Mds EUR à fin 2018**, un montant sensiblement supérieur aux 1,6Mds indiqués dans l’étude Oxfam de mai 2019.

Natixis suit une **politique de syndication disciplinée (Originate to Distribute)** et l’indicateur pertinent à retenir est la somme des montants de financement renouvelables arrangés par la banque. **Les montants arrangés en financement de projets d’énergies renouvelables atteignent 1,8MdEUR en**

**2018 soit un triplement par rapport à 2015.** En parallèle, la puissance installée par an est passée de 1,4GW en 2015 à 7,1GW en 2018.

Pour le Groupe BPCE, les encours globaux de financement d'énergies renouvelables et de la transition énergétique dans les bâtiments atteint un encours de 8,7Md EUR encours en 2018 pour un objectif cible de 10Md EUR à la fin du plan stratégique TEC2020 (période 2017 à 2020).

Natixis est par ailleurs un acteur majeur de l'arrangement de green bonds et se situe ainsi comme 4<sup>e</sup> acteur de l'origination de Green Bonds en Euros pour l'année 2018.

### **Une stratégie de transition pilotée par un outil ambitieux**

**Plus largement, au-delà des exclusions mises en place pour les industries qui ne peuvent pas assurer la transition (charbon, sables bitumineux, pétrole arctique), le Groupe BPCE est convaincu que l'action la plus efficace pour financer la transition énergétique et contribuer à l'objectif des accords de Paris réside dans l'accompagnement de la transition des entreprises clientes.**

**Pour conduire sa transition, Natixis est la seule banque à avoir mis en place le Green Weighting Factor qui alloue le capital interne en prenant en compte l'impact climatique de chacun de ses financements.**

**Tout financement « vert » accordé par la Banque de grande clientèle de Natixis se voit désormais attribuer un bonus, tandis que tout financement « brun » voit sa rentabilité réduite. Natixis vise à terme une trajectoire de ses financements cohérente avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et se donne un an pour la définir. Le détail de cette initiative est décrit dans le communiqué (cf. lien ci-dessous).**

<https://pressroom.natixis.com/actualites/natixis-devient-la-premiere-banque-a-piloter-activement-limpact-climatique-de-son-bilan-en-mettant-en-oeuvre-son-green-weighting-factor-5955-b09b6.html>



**BNP PARIBAS**

Antoine SIRE  
Directeur de l'Engagement d'entreprise  
Membre du Comité Exécutif

Lorette PHILIPPOT  
Les Amis de la Terre France  
47 avenue Pasteur  
93100 MONTREUIL

Alexandre POIDATZ  
OXFAM France  
104 rue Oberkampf  
75011 PARIS

Paris, 19 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez eu l'amabilité de nous soumettre votre rapport Banque et Climat de novembre 2019.

Vous trouverez ci-dessous nos observations sur ce rapport.

Tout d'abord, nous regrettons que votre rapport ne comporte aucune comparaison de l'action des banques françaises à celles de leurs homologues internationales. En effet, le rapport « *Banking On Climate change 2019* » publié en avril dernier et endossé par 163 ONG internationales, montre clairement que les politiques des banques françaises destinées à limiter le financement des énergies fossiles sont les plus avancées au monde.

Dans ce rapport, qui concerne les 33 premières banques mondiales, il apparaît clairement que seules 8 grandes banques dans le monde ont des politiques significatives de réduction des énergies fossiles, que les 4 grandes banques françaises figurent toutes parmi ce groupe et que c'est BNP Paribas qui obtient les meilleures notes.

Le même rapport montre qu'aucune banque française ne figure parmi les 15 premiers financeurs mondiaux des énergies fossiles alors que deux d'entre elles, BNP Paribas et le Crédit Agricole, font pourtant partie des 10 plus grands établissements mondiaux par la taille de bilan. Rappelons d'ailleurs que les financements de BNP Paribas à l'ensemble du secteur de l'énergie (fossiles et non fossiles) ne représente qu'un peu plus de 5% de ses engagements de crédit alors même que nous sommes la première banque des entreprises européennes.

Votre étude entend restituer l'exposition financière globale de BNP Paribas aux énergies fossiles sur l'année 2018. Or, 81% des expositions présentées sont les lignes de crédits



décidées pendant les huit dernières années, à savoir sur la période 2011-2018. Cette échelle de temps résulte d'un choix qui donne une impression faussée de l'état de nos financements et investissements à fin 2018. Ce choix conduit à minimiser l'impact des engagements fermes que nous avons pris à travers nos politiques dans les domaines du charbon et du pétrole et du gaz non conventionnels.

Vous avez choisi de prendre comme point de départ l'année 2011. Or, c'est depuis 2015 que la prise de conscience de l'urgence climatique par les citoyens, les entreprises et le monde politique s'est véritablement accélérée. Nous-mêmes, dès l'Accord de Paris, nous avons continuellement renforcé nos politiques énergétiques. Ainsi, la politique Charbon de BNP Paribas a été mise en œuvre en 2016 et renforcée début 2017, tandis que la politique Pétrole et Gaz non conventionnels a été adoptée fin 2017 et mise en œuvre en 2018. Nous avons parallèlement dégagé davantage de ressources pour financer les énergies renouvelables.

En application de ces politiques, nous avons cessé en 2015 pour l'Europe et en 2017 pour le reste du monde de financer les projets de centrales à charbon et avons été la première, et encore la seule, des 33 plus grandes banques mondiales à cesser de financer les spécialistes du gaz de schiste. En ce qui concerne les compagnies d'électricité qui utilisent du charbon pour la production d'électricité, nous nous sommes engagés à accompagner ces entreprises dans leur transition énergétique en appliquant un critère de diversification de leur mix de production électrique. Nous avons également pris la décision de ne pas fournir de nouveau soutien à celles dont la majeure partie des revenus sont tirés du charbon. Ceci nous a conduits, début 2019, à décider l'arrêt de nos financements aux compagnies d'électricité de Pologne (un pays où nous sommes une banque importante avec 3 millions de clients), une décision dont les effets se feront sentir dès 2020. Pour la première fois en 2018, la part de charbon dans le mix énergétique des compagnies d'électricité que nous finançons est passée sous les 20% alors qu'elle est de 38% dans le monde<sup>1</sup>. Enfin, c'est en 2019 que nos filiales de gestion d'actifs et d'assurance ont adopté des politiques extrêmement restrictives qui doivent les conduire à désinvestir massivement des entreprises ayant un lien avec le charbon.

Dans le même temps, nous avons très significativement réorienté notre effort commercial et la formation de nos équipes énergie vers les énergies renouvelables. L'objectif de 15 milliards d'euros de financement des énergies renouvelables que nous nous étions fixés pour 2020 a été atteint dès 2018. C'est pourquoi nous l'avons rehaussé à 18 milliards d'euros en 2021 afin de poursuivre cet effort. Nous sommes aujourd'hui numéro 1 en Europe et numéro 3 en Asie pour les financements de projets d'énergies renouvelables. Nous jouons pleinement, comme nous l'avions annoncé, notre rôle d'accélérateur de la transition énergétique.

La méthodologie de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de financement et d'investissement des banques que vous reprenez pour votre étude a été conçue par des banques de taille moyenne ou petite. Elle n'est pas adaptée à la mesure de l'empreinte

---

<sup>1</sup> Mix mondial 2017. Source : AIE.



carbone des portefeuilles de banques plus importantes qui, finançant depuis des décennies l'industrie mondiale, sont donc confrontées à la problématique de sa transition vers une économie décarbonée tout en continuant à répondre aux besoins des populations pour leur vie quotidienne. Votre méthodologie a par exemple été retenue par le Crédit Coopératif et est sans doute très adaptée à cet établissement, banque coopérative qui a pour activité principale le financement de l'économie sociale et solidaire en France. Mais elle n'a pas été retenue par le groupe BPCE, maison mère du Crédit Coopératif, qui comme BNP Paribas finance notamment des grandes entreprises et des acteurs du secteur de l'énergie, car elle n'est pas adaptée à la réalité de leurs activités.

L'économie carbonée dans laquelle nous vivons aujourd'hui est le résultat, depuis plus de 200 ans, de choix de société voulus par les Etats, développés par les entreprises, financés par les banques et souhaités par les citoyens. Aujourd'hui, l'urgence climatique impose à tous les acteurs de la société d'effectuer leur transition vers un autre modèle, et vite. Tous ces acteurs continuent de prendre des décisions qui impliquent des émissions de CO<sub>2</sub>, mais certains évoluent plus vite que d'autres. BNP Paribas y prend toute sa part et accompagne cette transition de la manière la plus résolue.

Dans cette accélération que nous visons tous, nous comprenons que vous demandiez aux entreprises d'aller plus vite, et reconnaissons bien volontiers l'utilité de votre action, même s'il vous arrive quelquefois de sous-estimer les transformations en cours. A nous d'en tenir compte sans oublier les besoins fondamentaux de chaque individu qui a besoin de travailler, de se déplacer, de se chauffer et de s'éclairer.

Vous savez que nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue et les décisions structurantes que nous avons prises au cours des quatre dernières années montrent que nous savons accélérer, bien conscients de l'urgence climatique. Nous annoncerons d'ailleurs d'ici fin novembre le renforcement de notre politique Charbon, en fixant des échéances précises pour l'arrêt complet de nos financements au secteur du charbon thermique. Ce sera une nouvelle étape de notre stratégie pour aligner notre portefeuille avec le contenu de l'accord de Paris.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour échanger sur ces sujets essentiels pour notre avenir collectif. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Antoine Sire

Département Responsabilité Sociale  
d'Entreprise

Monsieur Alexandre Poidatz  
Chargé de plaidoyer « Financement de la transition énergétique »  
Oxfam France

Madame Lorette Philippot  
Chargée de campagne Finance privée  
Les Amis de la Terre France

Paris, le 18 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons pris note des éléments que vous nous avez transmis concernant la publication prochaine du rapport Banques et Climat et l'évaluation de l'empreinte carbone de Société Générale y figurant. Nous avons également étudié la note méthodologique présentant les éléments vous ayant permis d'atteindre ces résultats.

Société Générale s'est [publiquement engagé](#) à développer et mettre en œuvre des méthodologies d'évaluation de l'alignement de ses portefeuilles avec l'Accord de Paris, dans un premier temps avec quatre autres banques, lors de la COP 24 de Katowice, et plus récemment, avec 31 autres banques et le soutien de l'UNEP-FI, dans le cadre de [l'engagement commun pour le climat](#) annoncé en marge de la signature des Principes de la Banque Responsable. Nous avons démarré ces travaux.

Dans ce contexte, nous contestons plusieurs des choix méthodologiques qui ont été faits pour la réalisation de l'étude que vous nous avez transmise et qui entraînent une surestimation de l'empreinte carbone de notre établissement.

**L'étude amalgame des activités qui ne contribuent pas de la même façon au soutien des énergies fossiles.**

Il n'est pas légitime à notre sens de considérer sur le même plan des activités de natures différentes comme le financement (octroi de crédit), l'investissement pour compte de tiers, et certains services comme les émissions obligataires. Ces dernières activités impliquent notamment d'autres acteurs financiers que notre établissement, et lui attribuer les émissions associées conduit à surestimer son empreinte carbone.

**Les pondérations utilisées sont volatiles et l'évolution du résultat ne reflète pas nécessairement la stratégie de la banque ou de l'entreprise qu'elle finance sur la durée.**

L'approche suivie consiste à pondérer l'intensité d'émissions associée à une entreprise par un facteur d'attribution calculé en ramenant la part affectée à notre établissement (financement de l'entreprise, détention de titres) à la valeur de l'entreprise (*enterprise value*).

Cette approche n'est pas satisfaisante en particulier pour les portefeuilles de crédit car elle introduit une volatilité purement financière de la pondération (le cours de bourse de l'entreprise par exemple) qui n'est liée ni à l'évolution de l'exposition de la banque à l'entreprise, ni à la stratégie climatique de celle-ci, qui sont précisément les facteurs que l'on cherche à capturer par la mesure.

**L'étude n'intègre que les secteurs les plus émissifs. Une vision plus complète devrait également prendre en compte le soutien de la Banque aux énergies renouvelables sur une base similaire (financements, émission d'obligations vertes...).**

Selon les données Dealogic 2018 pour la région EMEA, Société Générale est n°2 sur le financement de projets renouvelables en tant que chef de file sur 20 transactions d'un montant total de 2,05 milliards de dollars US équivalents. La Banque se positionne également à la deuxième place du classement des Conseillers Financiers sur le secteur pour un montant total de 4,105 milliards de dollars US équivalents. 105 banques internationales ont été étudiées par Dealogic dans le cadre de ces classements.

Sur la période 2019-2023, Société Générale s'est [engagé à contribuer à lever 120 milliards d'euros pour la transition énergétique](#) : 100 milliards d'euros d'émissions d'obligations durables et 20 milliards d'euros en financement ou conseil au secteur des énergies renouvelables.

De façon plus générale, l'approche consistant à obtenir un seul chiffre d'empreinte carbone pour un établissement financier ne nous paraît pas la plus intéressante, en particulier à ce stade où les méthodologies sont encore peu stabilisées. La méthodologie P9XCA que nous avons utilisée durant quelques années (voir le [rapport TCFD](#) de Société Générale) donne par exemple une valeur d'environ 100 MT CO<sub>2</sub>eq pour les émissions directement financées par le Groupe en 2018, soit environ 5 fois moins que le niveau calculé selon la méthodologie de votre étude.

Nous privilégions dans nos travaux actuels les questions d'alignement sur des scénarios climatiques, qui permettent également d'intégrer la nécessaire transition énergétique dans un horizon de temps compatible avec l'Accord de Paris. En ce qui concerne la question de l'attribution, qui est complexe, la pondération par la valeur globale du portefeuille a été choisie par un certain nombre d'acteurs extra financiers (MSCI, Morningstar / Sustainalytics ou ISS-Ethix / CDP) dans leurs ratings climat. Le think tank 2 Degree Investing Initiative a travaillé avec des établissements bancaires (dont Société Générale) sur cette base.

Nous pensons utile le débat sur les méthodologies de comptabilisation pour le secteur financier, avec ses différentes parties prenantes dont la société civile, et nous aurons à cœur de partager les méthodologies que nous utiliserons ou développerons afin de permettre l'avancée des réflexions sur ces questions complexes.

Bien sincères salutations

Le département RSE

## **Droit de réponse Crédit Agricole au rapport d'Oxfam / Amis de la Terre sur le chiffrage de son empreinte carbone**

Crédit Agricole conteste le chiffrage de l'empreinte carbone publiée par Oxfam et les Amis de la Terre. Ce calcul résulte d'une méthode comportant de nombreuses limites et incohérences (mentionnées par les auteurs de la méthode eux-mêmes) et qui nous semble scientifiquement non fondée.

Conscient de l'importance de l'enjeu que représente l'empreinte carbone pour les acteurs financiers, Crédit Agricole a mis en œuvre dès 2011 une approche de quantification de cet enjeu avec l'aide d'une chaire de recherche universitaire multidisciplinaire associant l'université de Paris IX et l'Ecole Polytechnique. Cette approche scientifique est totalement conforme aux préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Association Bilan Carbone (ABC) et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, le Guide sectoriel pour le secteur financier recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

C'est cette approche qui est déployée par Crédit Agricole au travers de la méthode P9XCA et sur laquelle le Groupe a régulièrement communiqué dans le passé dans un souci de transparence. Il est à noter que, développée dans le cadre d'un projet de recherche universitaire, cette méthode est open source. L'ensemble des hypothèses et conventions ont été publiés.

La mise en œuvre de P9XCA sur les encours de financements et investissement du Groupe Crédit Agricole aboutit à une quantification de l'enjeu carbone de l'ordre de 120 millions de tonnes de GES en 2018.

L'ordre de grandeur ainsi calculé est cohérent avec la part de marché du Groupe dans le financement de l'économie, ce qui n'est pas le cas du chiffrage de 585 millions de tonnes avancé par le rapport d'Oxfam et des Amis de la Terre. Un tel niveau correspondrait en effet à un poids de Crédit Agricole largement supérieur à celui de l'économie française !

Il nous paraît important de souligner à ce sujet que la méthodologie utilisée par Crédit Agricole fait correspondre, par construction, la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales alors que la méthodologie utilisée par l'étude d'Oxfam et des Amis de la Terre n'est pas limitée par les émissions réellement constatées. Par des comptages multiples entre acteurs, secteurs et produits financiers, la méthode utilisée par Oxfam et les Amis de la Terre attribue aux acteurs financiers plusieurs fois les mêmes émissions de GES. Ce comptage multiple nous semble être de l'ordre de 4 à 5 fois les émissions mondiales avec le biais constaté sur le chiffrage avancé pour Crédit Agricole par le rapport.

Ce problème n'est pas que sémantique. Crédit Agricole n'a pas initié ces travaux de quantification à des seules fins de reporting (compter pour compter aurait peu d'intérêt même si les biais de calculs étaient suffisamment maîtrisés et constants pour permettre la comparaison entre acteurs, ce qui ne nous paraît pas être le cas). Crédit Agricole a mis en œuvre son approche afin de disposer d'une cartographie pertinente de l'enjeu carbone de son activité, ce qui nécessite de garantir l'exactitude de l'ordre de grandeur.



C'est notamment sur la base de cette cartographie que des politiques sectorielles RSE ont été priorisées, que des travaux d'appréciation de la matérialité des risques climatiques à partir de scénarios ont été menés et qu'un premier indice de risque de transition des grandes entreprises a pu être calculé. Ces divers travaux ont préparé l'adoption en 2019 d'une nouvelle stratégie climat ambitieuse qui s'accompagne de nouveaux développements des outils méthodologiques et notamment l'appréciation de la transition énergétique de nos clients.